

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 15 octobre 2018

COMPTE RENDU

Sous la présidence de Madame Joséfa RUIZ-RUBIO, Maire, le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 15 octobre 2018 à 20 h 30.

Date de la convocation du conseil municipal : 09.10.2018

Présents : Mmes RUIZ-RUBIO, CERDAN, M. RIGAL, Mme VALERIO, M. RADET, Mme MARTY, M. BRUERE, Mme MARCHAND, MM. AZEMAR, MAIZIA, GROUHAN, Mmes TESSIER, LAFON, M. QUIQUEREL.

M. MAIZIA lit le compte rendu de la réunion du 3 septembre 2018 ; le registre est signé.

Madame le Maire adresse son soutien aux Maires et à la population de l'Aude.

I - AVENANT DE REAMENAGEMENT ENTRE L'OFFICE PUBLIC HABITAT LOT ET LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION

L'Office Public Habitat Lot, ci-après l'Emprunteur, a sollicité de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières du prêt référencé en annexe à la présente délibération, initialement garanti par la commune de Duravel, ci-après le Garant.

En conséquence, le Garant est appelé à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement des-dites lignes de prêts réaménagées.

Le Conseil de Duravel

Vu le rapport établi par la Caisse des Dépôts et Consignations,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Article 1 : le Garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque ligne du prêt réaménagée, initialement contracté par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencée à l'annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées ».

La garantie est accordée pour chaque ligne de prêt réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du prêt réaménagé.

Article 2 : les nouvelles caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les lignes du prêt réaménagées à taux révisables indexées sur le taux du livret A, le taux du livret A effectivement appliqué auxdites lignes du prêt réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du livret A au 29/09/2018 est de 0,75 %.

Article 3 : la garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : le Conseil s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

II – INSTALLATION BORNE WI-FI PUBLIC LOTOIS

Le syndicat mixte Lot numérique a décidé de mettre en place à l'échelle départementale une solution de Wi-Fi public gratuite et uniformisée pour faciliter la connexion à Internet des Lotois et des touristes dans l'objectif de renforcer l'attractivité de notre territoire.

Lors du comité syndical du 19 juillet 2018, le syndicat a attribué le marché de Wi-Fi public lotois à la société QOS Telecom. Celle-ci fournira et installera les bornes intérieures ou extérieures dans les communes du Lot dès le mois de novembre 2018. Lot numérique prendra en charge l'investissement initial d'une borne par commune, sous condition que cette dernière s'engage à souscrire un abonnement auprès de la société QOS Télécom pour assurer l'accès au service, l'assistance et la maintenance de la borne.

Si la commune souhaite l'installation de plusieurs bornes, elle doit s'engager à les rembourser au syndicat, qui les commandera et les lui cédera ensuite, ainsi qu'à souscrire, pour le fonctionnement, un abonnement auprès de la société QOS Télécom.

Si la commune, de taille importante ou à forte fréquentation touristique, souhaite assurer la couverture d'une zone étendue qui nécessiterait l'installation de plusieurs bornes, elle doit s'engager à rembourser au syndicat l'étude, ainsi que l'installation et le fonctionnement d'au moins une borne supplémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adhérer au dispositif du syndicat Lot numérique de déploiement du Wi-Fi public lotois afin de bénéficier d'une solution uniformisée pour faciliter la connexion à Internet des Lotois et touristes ;

- de bénéficier de la fourniture et l'installation d'une borne extérieure qui sera localisée « centre bourg » 46700 DURAVEL ;

- de souscrire auprès de la société QOS Télécom, pour une durée d'au moins 4 ans, un abonnement annule par borne d'un montant de 315,72 € TTC.

III – RAPPORT SUR LE PRIX DE L'EAU

Suite à la fusion d'Aquareso et du Syndicat des eaux de Cazals, une nouvelle tarification est appliquée par un lissage des prix entre Cazals et Puy l'Evêque.

Madame le Maire informe l'assemblée que le rapport sur le prix de l'eau est consultable et à disposition.

IV – DECISION MODIFICATIVE-BUDGET COMMUNAL

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D020 : Dépenses imp.invest	4 500.00 €	
Total D020 : Dépenses imp.invest.	4 500.00 €	
D2158-118 : Rest. scolaire		1 000.00 €
D 2183-99 : Aménagt mairie		2 000.00 €
Total D 21 : Immob corporelles		3 000.00 €
D2313-122 : Remparts		1 500.00 €
Total D 23 : Immob en cours		1 500.00€

V – TRAVAUX EGLISE SAINT HILARION

Madame le Maire informe que les travaux de toiture de la sacristie sont terminés ; les travaux intérieurs sont en cours.

La réalisation de sondages stratigraphiques, préalables à la restauration des enduits intérieurs a été effectuée en juin 2018. Pour engager les travaux, il faut maintenant faire appel des à maçons spécialisés. Madame le Maire attend une liste de professionnels transmise par les Bâtiments de France

V – COMMISSION D'ADRESSAGE

La réunion de la commission aura lieu le mercredi 14 novembre 2018 à 20 heures.

VI – QUESTIONS DIVERSES

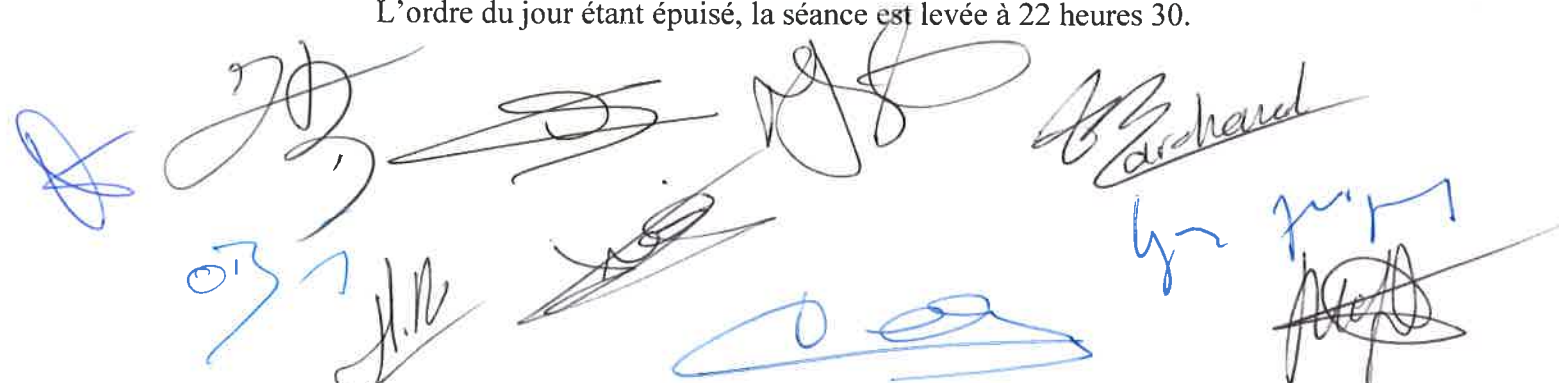
1. CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE : Le 100ième anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918 sera célébré Dimanche 11 novembre 2018. Sont invités Monsieur le Préfet, Monsieur le Secrétaire Général et les sénateurs du Lot.

Une exposition sur les anciens combattants de Duravel morts pour la France est prévue salle du Conseil Municipal.

2. TRAVAUX CŒUR DU VILLAGE : Une réunion publique aura lieu au mois de novembre pour la présentation du projet cœur de village tranche 3.

3. MA COMMUNE A DES IDEES : En partenariat avec l'AMF, et pour promouvoir des initiatives locales innovantes, la commune de Duravel a été sélectionnée ; une vidéo « ma commune à des idées – Duravel : créer des jeux, c'est créer de la vie a été réalisée cet été le reportage est disponible sur le site de l'AMF.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

A collection of approximately ten handwritten signatures in blue ink, scattered across the bottom of the page. Some signatures are more legible than others, but they appear to be official or personal signatures of the participants in the meeting.